

Séance du 15 octobre 2015
(Convocations du 8 octobre 2015)

L'an deux mille quinze le quinze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lecelles, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude MESSAGER – Maire.

Etaient présents : Jean-Claude MESSAGER – Maire, Michel DELHAISE, Nadège TANIÈRE, Véronique SIBILE – Adjoint, Dominique TREHOU, Danièle VERMANDÈRE, Marie-Brigitte BAUDUIN, Philippe BEYAERT, Sylvie LEMAIRE, Jean-Michel RAVIART, Manuel DONNEZ, Hervé WARGNYE, David LEFEBVRE, Hermine DELMAU, Alexandra PAWLAK, Nicole DELVIGNE, Chantal DUBOIS, Jacqueline DONNEZ, Anne-Michèle CORDIER,

Etaient excusés : Alexandre SCHNEIDER, Hubert VANDENBERGHE qui a donné procuration à Véronique Sibile, Chloé COUPLET qui a donné procuration à Jean-Claude Messager

Était absent : Bertrand BAUDUIN

Alexandra Pawlak a été désignée secrétaire de séance.

1. Fixation de l'indemnité du 6^{ème} adjoint

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer les indemnités de Mme Danièle Vermandère, 6ème adjoint, à 10,1 % de l'indice 1015, à compter du 1^{er} octobre 2015.

2. Désignation d'un nouveau délégué titulaire au Syndicat des Communes Intéressées au Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut

M. Hubert VANDENBERGHE est élu, à l'unanimité, délégué titulaire au Syndicat des Communes Intéressées au Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut.

3. Autorisation à M. le Maire pour signer le Contrat Enfance Jeunesse

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), et le Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Scarpe (SIVS) pour les années 2015 à 2018.

4. Convention avec la SPA pour la prise en charge des animaux errants

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la convention avec l'EURL Assistance Fourrière Animalière aux Communes, filiale de la SPA, pour la prise en charge des animaux errants sur la commune et autorise M. le Maire, à signer cette convention pour une participation forfaitaire calculée sur un prix unitaire par habitant de 0,615 € HT (soit 0,74 € TTC),

5. Délégation du droit de préemption au Maire

Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité, de charger M. le Maire d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par la Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au 1^{er} alinéa de l'article L.213-3 de ce même code, sans condition.

6. Fixation du tarif de location des chalets de Noël

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise la signature des conventions de location des chalets entre la Commune et les exposants, et fixe les tarifs de redevance de location à la somme forfaitaire de 30 € par chalet pour le marché de Noël.

7. Versement d'une subvention à l'OCCE de l'école du Centre

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 50 € par enfant à l'OCCE de l'école du Centre, et demande que le nombre d'enfants participant effectivement à ce voyage soit précisé par l'Ecole afin de verser le montant exact de la subvention.

Le Maire

Jean-Claude MESSAGER